

Procès-verbal de la séance du vendredi 28 mars 2025

Convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain JACQUET, Maire.

Étaient présents : M. Alain JACQUET, M. Christian DENIS, M. Alain TESSIER, M. André TRINQUART, M. Laurent LHERITIER, M. Jacques BOIREAU, M. Claude SERVAIS, Mme Charlotte JACQUET-MARTIN et Mme Françoise VAULIER.

Étaient excusées : Mme Céline BIZERAY et Mme Lucie ORLIAC-BONNEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. André TRINQUART a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 février 2025 qui est adopté à l'unanimité.

1- Comptes financiers uniques (CFU) 2024 – Budget principal, budget assainissement et budget Grand Claud 2025-09

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Christian DENIS;

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public.

Le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Les budgets de l'exercice 2024 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis au conseil par M. le président Monsieur Christian DENIS se sont exécutés du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Budget principal

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
fonctionnement	262 582,52 €	185 913,92 €	76 668,60 €
investissement	115 283,39 €	388 475,90 €	- 273 192,51 €

Solde des restes à réaliser en investissement de : 70 397,33 €

Budget Assainissement

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
fonctionnement	21 854,92 €	25 341,09 €	- 3 486,17 €
investissement	16 510,02 €	11 896,08 €	4 613,94 €



Budget Grand Claud

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
fonctionnement	102 905,11 €	102 905,11 €	0 €
investissement	102 518,67 €	110 003,17 €	- 7 484,50 €

Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 :

- Donne acte de la présentation faite des comptes financiers uniques lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Président : approuve à l'unanimité les Comptes Financiers Uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2024.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 9

2- Budget principal : Affectation du résultat de 2024 2025-10

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JACQUET, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que, compte tenu des restes à réaliser, le Compte Financier Unique présente un excédent en fonctionnement et un besoin de financement en investissement, il décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté (R 002)	147 330,21 €
Part affectée à l'investissement N-1	0,00 €
Excédent antérieur reporté	147 330,21 €
Résultat de l'exercice 2024	<u>76 668,60 €</u>
Solde d'exécution cumulé : excédent	223 998,81 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur reporté (D 001)	131 569,34 €
Résultat de l'exercice 2024	<u>- 273 192,51 €</u>
Solde d'exécution 2024 à reporter (R 001)	- 141 623,17 €
Solde des restes à réaliser	70 397,33 €
Besoin de financement	- 71 225,84 €

Affectation :

Couverture du besoin de financement en investissement (1068)	71 225,84 €
Report en fonctionnement (R 002)	<u>152 772,97 €</u>
TOTAL	223 998,81 €

3- Budget assainissement : Affectation du résultat de 2024 2025-11

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JACQUET, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget assainissement, statue sur l'affectation du résultat de 2024 et décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté (R 002)	6 224,04 €
Résultat de l'exercice 2024	<u>- 3 486,17 €</u>
Solde d'exécution à reporter (R 002) : Excédent	2 737,87 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur reporté (R 001) :	44 371,04 €
--------------------------------------	-------------



Affectation :

Report en fonctionnement (R 002)

2 737,87 €

4- Vote du budget principal et budgets annexes 2025 2025-12

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget principal et les budgets annexes de 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement	437 891,07 €
Investissement	816 670,08 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	25 509,30 €
Investissement	64 440,36 €

BUDGET GRAND CLAUD :

Fonctionnement	244 882,00 €
Investissement	225 151,47 €

6- Devis restauration registres Etat Civil 2025-13

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il appartient aux communes d'assurer la conservation des registres de l'Etat Civil.

Il leur montre les volumes nécessitant des travaux de restauration.

Il présente le devis établi par l'entreprise « La Reliure du Limousin » pour les registres de 1833 à 1842.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de restaurer les registres de 1833 à 1842;
 - accepte le devis établi par l'entreprise « La Reliure du Limousin » pour un montant de 1 116,00 € HT, soit 1 339,20 € TTC;
 - décide de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 20 % du montant HT ;
 - précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
 - autorise le Maire à signer le devis et la demande de subvention.
-

5- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, présenté au Conseil Communautaire le 20 février 2025

